

Règles de sécurité liées à l'eau

Pour les patients de tous les bâtiments du :

- › site Victoria General (VG), QE II
- › Centre de réadaptation de la Nouvelle-Écosse

Règles de sécurité liées à l'eau

Les règles de sécurité liées à l'eau ne s'appliquent pas à tous les patients. Selon votre état de santé ou votre maladie, le personnel infirmier vous dira si vous devez suivre ces règles.

Pourquoi est-il nécessaire pour certains patients de l'hôpital de suivre des règles de sécurité liées à l'eau?

- Une bactérie appelée legionella pneumophila (Legionella) est fréquemment trouvée dans l'eau. On la retrouve dans les lacs et le sol. Parfois, on la trouve aussi dans les systèmes de plomberie de gros bâtiments anciens comme les hôpitaux et les hôtels.
- Il est rare que cette bactérie rende malades les personnes en santé. Toutefois, certaines maladies et certains traitements font en sorte que le corps a plus de difficulté à combattre l'infection.
- Si vous inhalez ces bactéries, elles peuvent causer un type d'infection pulmonaire appelée la maladie du légionnaire ou légionellose. Cela peut entraîner une pneumonie.

- Il est très fréquent qu'une très petite quantité d'eau entre dans nos poumons quand nous buvons de l'eau, prenons une douche ou nous brossons les dents. Il s'agit d'aspiration. L'aspiration est une autre façon dont les bactéries Legionella peuvent entrer dans les poumons.

Comment puis-je éviter les bactéries Legionella?

Demandez au personnel infirmier de vous informer des règles de sécurité liées à l'eau que vous devriez suivre durant votre hospitalisation.

Les règles de sécurité liées à l'eau comprennent ce qui suit :

Bain

- Prenez un bain ou faites une toilette à l'éponge plutôt que de prendre une douche.
- Le personnel infirmier fera couler l'eau pour vous. L'eau doit être fermée avant votre entrée dans la baignoire.
- N'utilisez pas de baignoire d'hydromassage.
- Ne remplissez pas le bassin de lavage ou le lavabo vous-même. Demandez au personnel infirmier de le faire pour vous.
- Ne vous lavez pas les cheveux dans le lavabo ou quand vous êtes dans la baignoire. Demandez au personnel infirmier de vous aider à vous laver les cheveux.

Eau en bouteille

L'hôpital fournit de l'eau en bouteille ayant subi un contrôle des bactéries Legionella. Utilisez cette eau pour :

- › boire
 - › faire des glaçons
 - › laver les fruits et légumes frais avant de les manger
 - › vous brosser les dents ou nettoyer vos prothèses dentaires
 - › ajouter de l'eau à votre rince-bouche
 - › vous rincer la bouche
- Au moment de prendre des médicaments, ne prenez que de l'eau en bouteille, du jus, du lait ou de la boisson gazeuse en bouteille ou en canette fournis par l'hôpital.
 - **Ne buvez pas de boisson gazeuse en fontaine ou n'utilisez pas les machines à glace des cafétérias de l'édifice**, puisque l'eau du robinet est utilisée.

Vous avez des questions? N'hésitez pas à demander conseil à un membre de votre équipe soignante.

Nous sommes là pour vous aider.

- Vous pouvez manger et boire en toute sécurité tout ce qui se trouve sur votre plateau-repas.
- Vous pouvez boire le thé ou le café des cafétérias de l'hôpital.
- L'eau du robinet peut être utilisée pour faire du thé ou du café aux unités de soins infirmiers. **Il faut toutefois porter l'eau à ébullition.** Le fait de faire bouillir l'eau tue toutes les bactéries Legionella qui peuvent être dans l'eau.
- Vous pouvez utiliser le lavabo pour vous laver les mains après avoir été aux toilettes. Faites toutefois attention de ne pas inspirer l'eau du robinet qui éclabousse ou qui forme une bruine.
- **N'utilisez pas les machines à laver et à sécher de l'unité de soins infirmiers.**

Pendant votre séjour à l'hôpital, il est très important que vous suiviez ces règles pour protéger votre santé.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à en parler au personnel infirmier. Un·e professionnel·le en prévention des infections est aussi disponible pour discuter de ces règles de sécurité avec vous.

Ce dépliant est uniquement conçu à des fins éducatives. Il ne remplace pas les conseils ou le jugement professionnel d'un professionnel de la santé. Les informations peuvent ne pas s'appliquer à toutes les situations. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre prestataire de soins de santé.

Vous trouverez la présente publication et toutes nos autres ressources à l'intention des patients à :
<https://library.nshealth.ca/Patients-Guides> (en anglais seulement).

Vous pouvez parler à un infirmier autorisé ou à une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse à tout moment, en composant le 8-1-1 ou consulter le
<https://811.novascotia.ca/?lang=fr>.

Préparation : Prévention et contrôle des infections
Conception : Services de la bibliothèque de Santé Nouvelle-Écosse

FF85-1716 © Juin 2022 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse
Les informations contenues dans cette publication doivent être révisées en juin 2025, ou plus tôt si nécessaire.